

BUREAUX RUE NAIN, 1,

ROUBAIX-TOURCOING :

Trois mois 12 fr
Six mois 23
Un an 44

L'abonnement continue, sauf avis contraire

On s'abonne et on reçoit les annonces

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT : A. REBOUX

Le Nord de la France
Trois mois 14
Six mois 27
Un an 51

ANNONCES : 15 centimes la ligne
RECLAMES : 25 centimes
— On traite à forfait.

A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A PARIS, chez MM. Havas, Laffitte-Bulier et C° place de la Bourse, 8; BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

ROUBAIX, 24 MARS 1872

BULLETIN QUOTIDIEN

L'événement le plus important du jour, après l'ajournement des pétitions catholiques, c'est, sans contredit, la décision prise à l'égard du maréchal Bazaine par la commission d'enquête. Le rapport déposé avant-hier soir entre les mains de M. le président de la République, conclut au renvoi du maréchal devant un conseil de guerre. Ce document est, paraît-il, conçu en termes très vifs. Les agissements politiques de M. Bazaine, sa conduite le 17 août, sa fatale inaction, ses pourparlers avec le prince Frédéric-Charles, enfin son refus de percer les lignes ennemies, tout cet ensemble de faits est successivement passé en revue et sévèrement critiqué. Maintenant, on se demande quelle sera l'attitude de M. Thiers. Le président de la République continuera-t-il d'incliner pour le parti de l'indulgence? Dans la crainte sans doute que M. Thiers se prête à quelques compromis, les députés de Meurthe et Moselle se sont réunis hier, nous écrit-on, et ont décidé d'interpeller le gouvernement sur la décision du conseil et de le mettre en demeure de donner satisfaction à l'opinion publique, en livrant à la publicité, les résultats de l'enquête. C'est M. Bamberg, ou, à son défaut, M. Deschamps, qui portera cette interpellation à la tribune. En l'absence du général de Cissey, le ministre de la marine a été prévenu des intentions des députés de Meurthe et Moselle.

On croit que la chambre siégera encore pendant quelques jours après Pâques, afin de terminer le vote du budget de 1872.

La question des impôts est plus que jamais controversée. M. Thiers s'est rendu dans le sein de la commission du budget avec le secrétaire général du ministère de l'agriculture, le directeur de l'enregistrement et plusieurs directeurs du ministère des finances. Le président de la République a renouvelé ses déclarations sur les matières premières, affirmant de nouveau que de leur adoption dépend l'équilibre du budget. On a ensuite examiné les impôts nouveaux étudiés par la commission. Le gouvernement accepte, dit-on, l'établissement d'une surtaxe sur les patentes, les dépeches télégraphiques, sur les titres au porteur, sur les transports par petite vitesse, mais il repousse l'impôt sur les pianos. Cependant, cela ne saurait suffire au rétablissement de l'entente qui reste encore à trouver.

Quant à l'impôt sur le chiffre des affaires, nous ne saurions dire si la commission le reprendra définitivement ainsi que diverses feuilles l'ont supposé. Le doute persiste aussi, en ce qui concerne l'époque où les nouveaux impôts seront discutés en séance publique. Plusieurs députés ont demandé que ces impôts fussent discutés avant les vacances d'été, mais en présence de la gravité du sujet et des opinions contradictoires qui se manifestent, il est plus que probable

que la question sera remise après les vacances. Ajoutons que le travail relatif aux traités de commerce qui se fait au ministère du commerce, sur l'ordre de M. Thiers est loin d'être terminé.

La Gazette officielle, de Londres, contient les dépêches adressées par M. de Rémusat à M. de Broglie, le 13 mars, dénonçant le traité de commerce et la note du duc de Broglie, le 15 mars, transmettant la dépêche à lord Granville.

La dépêche de M. de Rémusat dit que les propositions de la France ont sans doute une tendance protectionniste, mais que le traité lui-même était conçu dans un esprit de protection modérée. Les propositions faites par la France ont aussi un but essentiellement fiscal, un tableau détaillé des tarifs projetés n'a pas été fourni, parce qu'il est impossible de préjuger les décisions de l'Assemblée nationale.

M. de Rémusat croit voir dans la dernière dépêche de lord Granville, la preuve que le gouvernement anglais ne regarde par la dénonciation du traité, comme un obstacle à des négociations ultérieures et qu'il s'efforcera d'éviter toute altération de l'entente cordiale des deux pays.

M. de Bismark ne perd pas de vue l'annexion du Luxembourg, et il vient de faire un pas important dans cette voie. Par les articles additionnels du traité de Francfort, la compagnie des chemins de fer de l'Est a cédé à la Prusse ses droits, actions et obligations sur les chemins de fer du Luxembourg. Dans le traité intervenu avec la compagnie de l'Est, le gouvernement grand ducal s'était réservé le droit d'exploiter lui-même les voies ferrées du pays et il avait été stipulé qu'aucune compagnie étrangère ne pourrait être substituée à la compagnie contractante sans l'autorisation préalable du gouvernement. Or, comme le gouvernement grand-ducal déclarait vouloir exploiter directement le réseau des chemins de fer Guillaume-Luxembourg, les stipulations du traité de Francfort demeuraient sans effet. Mais cela ne convenait pas à M. de Bismark, qui entendait tirer parti de la substitution faite à son profit, qu'elle fut ou non valable. Vainement le gouvernement grand ducal, pour amadouer le terrible chancelier, a offert de remettre l'exploitation à une compagnie allemande; vainement M. Jurion, procureur-général; Ulveling, directeur des finances, et Pelou, chargé d'affaires, se sont rendus à Berlin pour défendre les intérêts du grand duc; il a fallu plier, et les trois envoyés ont consenti à la cession de l'exploitation du réseau luxembourgeois à la commission impériale des chemins de fer d'Alsace-Lorraine, siégeant à Strasbourg.

Cette cession est contraire au traité de Londres, qui garantit la neutralité du Luxembourg, mais que pèsent maintenant les traités?

Le Times reçoit de son correspondant de Paris la dépêche suivante en date du 21 mars :

Il est tout à fait certain que les puissances qui ont avec la France des traités de commerce ont informé le gouvernement

français, soit officieusement, soit officiellement, qu'elles ont l'intention de protester collectivement ou séparément contre tout impôt qui constituerait une violation des stipulations actuellement en vigueur, et spécialement contre toute taxe sur les matières premières.

Le cabinet austro-hongrois a aussi informé le gouvernement français qu'il prendra les mêmes mesures. Ces déclarations doivent être renouvelées à la réception de quinzaine du corps diplomatique, qui doit avoir lieu demain, à deux heures, au ministère des affaires étrangères.

Lettre de Paris

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix).

Paris, 23 mars 1872.

Je voudrais que ceux qui accusent l'intolérance des catholiques en général et de la droite en particulier eussent assisté à la séance d'hier. Les samedis sont consacrés au rapport des pétitions. Elles se multiplient depuis quelques temps, avec des appels chaleureux au gouvernement dans l'intérêt du souverain pontife, si la droite avait voulu créer des embarras au pouvoir, elle aurait pu, depuis un mois se mettre aux prises avec sa politique, régulièrement une fois par semaine. Depuis un mois, la majorité a supprimé la séance des pétitions pour laisser au pouvoir les coudées franches. Celui-ci en a abusé pour envoyer M. Fournier auprès du roi Victor-Emmanuel sans communiquer à la Chambre souveraine la politique qu'il entend suivre en Italie. L'Assemblée aurait pu s'offenser de ce défaut d'égard; elle a mieux aimé laisser le gouvernement fixer à son gré le jour qu'il lui conviendrait d'expliquer sa conduite. M. Thiers a devancé à la tribune l'évêque d'Orléans pour déclarer qu'il avait un besoin absolu de notre silence. La discussion, a-t-il dit, n'aurait que des inconvénients pour nous et pas d'avantage pour le Pape. Son indépendance nous est chère, mais l'intérêt de la France nous sera plus utile que ne le seraient toutes les interpellations, nous redoutions sérieusement d'avoir à tenir nos engagements vis à vis de vous.

Certes, ce langage était bien peu fait pour relever les cœurs, surtout lorsqu'on le rapproche des bruits étrangers qui nous viennent d'au delà des monts. Plus la politique Italo-Prussienne devient inquiétante, plus est grande la responsabilité qu'assume M. Thiers en demandant à ne prendre conseil de personne, pas même de son souverain qui est l'Assemblée. On aurait compris que Mgr Dupanloup, sans refuser son concours au pouvoir, lui rappelât combien la nécessité de s'entendre augmente avec le péril.

Mais l'évêque d'Orléans est un grand citoyen autant qu'un grand évêque, sa bouche n'a pas laissé échapper un mot de reproche. Au milieu d'un silence qui avait quelque chose de solennel, avec une voix où les plus cruelles émotions perçaient sous le patriotisme, Mgr Dupanloup a pris la parole uniquement pour affirmer sa confiance dans le pouvoir. Je ne demande pas, a-t-il dit, je ne demande pas au chef du pouvoir d'en dire de

vantage. Je comprends ses embarras et le respect que méritent nos malheurs. Evêque et Français, je saurai concilier tous ces sentiments en me taisant sur la politique italienne dont j'ai dit, il y a plus de douze ans : chaque coup qui frappe le Pape frappe la France. Je prie Dieu de donner à la France de meilleurs jours. J'attends tout de la sagesse et de la fermeté du chef du pouvoir.

C'est au milieu d'un silence de mort que Mgr Dupanloup est descendu de la tribune. Pas une voix n'est partie de la droite pour saisir le débat. Et lorsque le général Du Temple a demandé la parole, c'est encore la droite qui a voté la clôture pour l'empêcher d'amoinrir, par des récriminations intempestives, le mérite de son sacrifice.

Mais que dire du patriotisme de la gauche qui a voté presque unanimement pour maintenir la parole au général Du Temple? Elle eût été bien aise de mettre notre diplomatie dans l'embarras, pourvu que cet embarras lui vint d'un orateur de la droite.

Quant au gouvernement de Victor Emmanuel, il cherche surtout, s'il faut en croire les dépêches de notre diplomatie, à gagner du temps à l'égard du Pape, dans l'espoir qu'après la mort de Pie IX, il sortira du conclave un nouveau pape qui acceptera les faits accomplis en Italie, se résignera à la perte du pouvoir temporel et s'arrangera pour vivre pacifiquement à Rome avec le gouverneur italien. Il y a de nombreuses valances dans le Sacré-Collegé, les cardinaux existants sont presque tous vieux et infirmes, ils n'ont aucun goût pour les épreuves de l'exil, ils élargissent donc un Pape conciliant et prêt aux transactions.

Voilà donc quel serait le secret de la politique actuelle des hommes d'Etat italiens. Ils sont bien habiles, mais il y a quelque un de plus habile que ces rusés coquins, c'est la Providence; elle déjouera leurs prévisions en ce qui concerne le pape futur, et le successeur de Pie IX, fidèle aux mêmes serments, se montrera aussi intrépide contre la révolution, aussi résolu à maintenir les droits du Saint-Siège à sa souveraineté temporelle, comme garantie de son indépendance spirituelle. L'attitude unanime des 700 évêques dans le concile du Vatican sur cette question devrait rendre les hommes d'Etat italiens moins confiants dans leurs criminelles espérances.

VENTE DE MOBILIER

Le recensement officiel qui va se faire constatera, assure-t-on, que la population de Paris a diminué d'un cinquième. Au ministère des affaires étrangères, on se préoccupe beaucoup, et non sans cause, d'un petit volume que l'éditeur Dentu vient de publier sous ce titre : « Les diplomates français sous Napoléon III, par M. B. J. Agreval; » ce nom cache celui d'un diplomate distingué. Ce volume est rempli de faits curieux, d'aperçus nouveaux, de critiques impitoyables, et écrit tout d'une haleine en une belle langue. L'auteur avait d'abord simplement pour but de jeter le volume du comte Benedetti, ma mission en Prusse; mais la science politique de M. d'Agreval et une profonde connaissance de l'homme et des choses d'Allemagne ont dépassé le cadre primitif. L'à-propos s'est transformé en œuvre durable. Si notre ministère des affaires étrangères a été un peu ému de cette publication, c'est que quelque-uns des traits les plus acérés sont lancés sur le palais du quai d'Orsay, où, selon notre ancien diplomate, les fortes conceptions, la véritable entente des affaires, ont fait place à la routine et aux détestables pratiques d'une bureaucratie mortelle pour les intérêts français.

DE SAINT-CHÉRON.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. GRÉVY.

Séance du 23 mars 1872.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal est lu et adopté. Une proposition de MM. Naquet et Bourgeois, Chevandier et consorts, tendant à ce qu'il soit nommé dans l'Assemblée une commission de quinze membres pour étudier la révision générale de la législation de l'an XI, en ce qui concerne l'enseignement et l'exercice de la médecine et de la pharmacie, est prise en considération par l'Assemblée.

Reprise de la discussion du projet de loi relatif à la désignation de nouveaux lieux de déportation.

M. Gent, sur l'article 6, développe un amendement revendiquant pour les familles des déportés le droit d'être conduites aux frais de l'Etat au lieu de déportation. L'orateur rappelle que le ministre de la justice avait consacré ce principe dans son exposé des motifs.

M. Edmond Turquet rapporteur déclare que la commission ne s'est pas opposée à la faculté demandée pour les familles des déportés de se rendre auprès d'eux, mais que la difficulté a porté sur la question de savoir qui supporterait les frais du transport, cependant la majorité de la commission a été d'avis qu'il y avait lieu d'accepter l'amendement Gent.

M. Gent insiste. Il fait ressortir que son amendement est justifié par la raison d'humanité et par cette considération que l'Assemblée se trouve en présence de plusieurs propositions d'amnisties sur les peulies. Il aura à statuer et qui, sans doute, auront pour effet de diminuer le nombre des déportés.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX DU 25 MARS 1872

— 27 —

L'ENVERS DE LA COMÉDIE

DEUXIÈME PARTIE

VI.

TROIS TÊTES DANS UN BONNET.

(Suite)

Sylvie, comme toutes les femmes belles et intelligentes, avait non-seulement le sentiment de ce qu'elle valait, mais encore de ce qu'elle inspirait. Malgré le départ de son mari, malgré tout ce qui avait troublé leur courte et orageuse union, une voix intérieure, plus forte que les apparences, lui disait que George l'aimait, et que cet amour, devenu douloureux comme un remords devant l'agonie de sa mère, avait été une des causes de sa suite précipitée. Avec cette obstination naturelle aux sentiments qui se nourrissent d'eux-mêmes et s'exercent dans le vide, Sylvie se passionna

pour cette idée qui souriait tout ensemble à sa tendresse et à son orgueil. Cet amour qui ne vivait que de conjectures qui ne s'appuyait sur rien que sur le souvenir des heures rapides où M. de Prasly avait enlevé sa femme, et où ils avaient échangé, dans leur voiture de voyage, une explication vite en terminée, devint peu à peu pour Sylvie quelque chose de pareil à une œuvre qu'elle eût créée, à une énigme dont elle eût tenu la clé dans sa blanche main. Elle s'y attacha chaque jour davantage comme à un enfant qu'on aurait ravi à ses maternelles étreintes, sans qu'elle sût s'il avait péri ou s'il existait encore. L'image de George peupla désormais pour elle ces corridors sombres, ces appartements déserts, ces allées solitaires, ces mélancoliques horizons; mais ce n'était plus le George, qu'elle avait connu, taciturne et timide, morne et inquiet, c'était un vaillant capitaine, hardi fier, expansif, magnanime, revenant à elle avec l'éclat des amants dans le cœur et celle des héros sur la poitrine. La belle enthousiaste gardait pour ses heures de solitude ces ardentés rêveries, ces radieuses espérances. Par un accord tacite, il n'était jamais question de George entre elle et ses trois vieux amis. A mesure qu'ils apprenaient à la connaître, à l'admirer et à l'aimer, ils s'étonnaient de plus en plus que M. de Prasly eût eu le triste courage de la quitter, et cet étonnement se teignait, chez chacun d'eux, d'une nuance particulière à cha-

que caractère. L'abbé Sorel, plus réservé par état et confidant sacré des ressentiments de la vieille marquise, secouait gravement la tête, se bornant à espérer en Dieu et dans l'avenir. Maître Ramiard, initié aux affaires d'argent qui avaient tant préoccupé la fierté du gentilhomme pauvre, prenait un air capable, donnait à entendre qu'il savait beaucoup et ne disait rien.

Le docteur Bergier, ancien chirurgien-major dans un régiment, ayant gardé de son premier état une brusquerie militaire, s'apitoyait bruyamment sur le sort de cette femme digne de porter une couronne et abandonnée dans un vieux château, ou se déchaînait contre les étrangers et impardonnables lubies de ce mari qui aurait dû être aux pieds de sa femme, et qui la laissait pour se battre contre les Kabyles. Mais un matin que le docteur entra chez madame de Prasly à l'heure du courrier, elle vint à lui l'œil en feu, la physionomie animée d'une indéfinissable expression de joie, d'amour, d'angoisse et d'orgueil, et lui montrant un journal qu'elle tenait à la main. — Voyez, docteur! lui dit-elle d'une voix frémissante : il s'est battu comme un lion! Il est officier, il a la croix... le général en chef l'a décoré de sa main; il est à l'ordre du jour de l'armée... Voyez! c'est bien lui, c'est le nom que je porte et qu'il n'a pu ôter! — Et elle pressait sur ses lèvres cette froide feuille de papier. Ce jour-là, le docteur comprit que tout n'était pas fini entre ces deux

destinées, et, en sa qualité de vieux soldat, il pardonna à M. de Prasly.

Dès ce moment, avait commencé pour la jeune marquise une vie étrange, pleine de frissons et d'ivresses, de triomphes cachés, de frayeurs contenues, de fiertés assouplies, d'alternatives brûlantes de désespoir et de bonheur. Huit fois, pendant ces quatre ans, les bulletins de l'armée d'Afrique proclamèrent le nom de George et il atteignit rapidement le grade de capitaine, à la suite d'actions d'éclat où il paraissait chercher la mort, et où la mort ne voulait pas de son héroïque offrande. Quand le détail de ces glorieuses audaces fut bien connu de Sylvie, quand elle en pénétra le mystère, un sentiment terrible s'empara d'elle. Si M. de Prasly était tué, qui en serait la cause? S'il allait au-delà de toutes les bravoures, quel souvenir, quel chagrin le poussait à ses imprudences? Ne pouvait-elle pas du moins le protéger contre de nouveaux périls, le sauver de lui-même, lui écrire pour le rappeler, lui adresser un de ces cris d'amour qui fléchissent les cœurs et traversent l'immensité des mers? L'orgueil de Sylvie luttait encore, et il s'y mêlait un sentiment bizarre de pudeur et de méfiance. Elle eût voulu que George revint de lui-même; elle se disait que le réveil de leur amour, de leur bonheur, serait plus complet, plus délicieux, si le retour de son mari n'était dû qu'à lui seul, à sa tendresse vainement combattue. Elle se disait aussi que

sa prière. George ne revoyait pas, l'abbé qui les s'para et vendrait plus large, leurs blessures plus saignantes, leur réunion plus douloureuse. Les semaines et les mois s'écoulaient ainsi, dans des variations cruelles, des résolutions toujours reprises et toujours brisées, où l'orgueil et l'amour de Sylvie se débattaient, luttant l'un contre l'autre, tantôt contre eux-mêmes. La Révolution de février, en bouleversant de nouveau toutes les idées sociales, en menaçant toutes les fortunes, en faisant subir à la bourgeoisie opulente une ruineuse représaille, en rendant plus dangereuse et plus triste la position de cette jeune femme, seule dans ce vieux château et entourée d'une population remuante, semblait devoir aplanir bien des obstacles entre ces deux cœurs blessés. Pourtant George ne revenait pas, et Sylvie hésitait encore. Mais l'abbé Sorel avait obtenu qu'elle écrivait, et il était venu, ce soir-là même, chez maître Ramiard, s'occuper des moyens de veiller sur cette tête si chère, et de ramener un peu de bonheur sous ce noble toit.

prochain numéro